



AIDEE est une association loi 1901, pionnière du dispositif des Certificats d'Economies d'Énergie, délégataire reconnu par le ministère de la Transition écologique.

 Certifiée ISO 9001

 Signataire des Chartes Coup de Pouce Chauffage et Coup de Pouce Chauffage des bâtiments tertiaires.

Pour en savoir plus renseignez-vous auprès des conseillers

éco'rénov' by AIDEE

01 84 28 05 74 | [ecorenovation@aidee.fr](mailto:ecorenovation@aidee.fr)



*L'énergie est notre avenir, économisons-la !*



*Des conseillers,  
présents à  
chaque étape,  
pour vous  
seconder*

Bénéficiez de **primes** et **financez** une partie de **vos travaux** de rénovation énergétique ! avec le **PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES**, partenaire **Éco'Réno' by AIDEE**



# Vous souhaitez réaliser des **travaux de rénovation énergétique** ?

Avec le PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES, partenaire **éco'rénov'** by AIDEE vous bénéficiez d'un **accompagnement personnalisé** pour financer une partie de vos travaux et **obtenir votre prime** d'économies d'énergie.

Pour cela, c'est très simple !

## 1 Avant l'acceptation du devis

- Choisir un artisan qualifié RGE dans le domaine des travaux. Télécharger le formulaire de demande sur <https://www.payshlv.com/les-aides-financieres> et transmettre votre dossier à [conseiller.renov@payshlv.com](mailto:conseiller.renov@payshlv.com). Votre opérateur du Pays Haut Languedoc et Vignobles transmet directement à AIDEE votre devis ainsi qu'une copie de votre avis d'imposition des revenus n-2 ou n-1 pour vérifier l'éligibilité des travaux et définir le montant des aides.
- AIDEE vous enverra en retour une « offre AIDEE » et le Cadre Contribution, sur lesquels figureront le montant de la prime CEE dont vous pourrez bénéficier.
- Compléter, dater et signer avec votre artisan l'offre AIDEE ainsi que le Cadre Contribution, avant l'acceptation du devis.
- Accepter votre devis (mention « Bon pour accord », date d'acceptation et signature).

## 2 Après l'acceptation du devis

- Envoyer vos documents à AIDEE par email à [ecorenovation@aidee.fr](mailto:ecorenovation@aidee.fr) :
  - Le devis accepté et signé avec la mention « bon pour accord » et la date d'acceptation.
  - L'offre AIDEE complétée, datée et signée par vous et votre artisan.
  - Le Cadre Contribution, complété et daté.
- Envoi par AIDEE par email de l'attestation sur l'honneur de la réalisation des travaux qui sera à imprimer, compléter et à signer une fois les travaux terminés.
- Faire réaliser vos travaux par votre artisan qualifié RGE.



Quelques exemples de travaux d'efficacité énergétique :

Remplacement de chaudière | Poêle à bois |  
Remplacement des fenêtres | Pompe à chaleur |  
Radiateur électrique | etc...

## 3 Après les travaux

- Adresser à AIDEE vos documents complétant le dossier, par courrier sans l'affranchir, AIDEE - Autorisation N°49885 - 92089 PARIS LA DEFENSE CEDEX :
  - La copie de la facture des travaux, reprenant les éléments indiqués sur le devis.
  - La copie du procès-verbal de réception des travaux (qui vous sera transmis par l'artisan), signé.
  - L'attestation sur l'honneur complétée, datée et signée, en original.
- Répondre au questionnaire de satisfaction qui vous sera envoyé une fois votre dossier réceptionné par AIDEE.

## 4 Versement de la prime

AIDEE vous verse la prime CEE, le mois suivant l'instruction du dossier.

La prime d'économies d'énergie AIDEE est cumulable avec MaPrimeRénov' de l'ANAH et l'Eco-prêt à taux zéro. AIDEE peut vous accompagner dans le montage de votre dossier MaPrimeRénov'.

